

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mercredi 22 avril à 9h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Francis SELLAM, Président.
Nombre de membres présents à la séance	08	
Nombre de membres représentés	04	
Nombre de membres non représentés	01	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

M. Francis SELLAM Maire, Président du C. C. A. S.
Mme Liliane REUSCHLEIN, Adjointe au Maire, déléguée « Petite Enfance et lien Social »
Mme Hélène DECOTIGNIE, Conseillère Municipale déléguée aux Seniors
M. Sacha FRANCE-ALBERTINI, Conseiller Municipal délégué « Citoyenneté des jeunes et Lutte contre le harcèlement »
Mme Agnès ASTEGIANI, Conseillère Municipale, Joinville en commun

Membres nommés :

Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ
M. Gilles BRUN, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS REPRESENTES :

M. Axel HAVERBEKE, Conseiller Municipal délégué « Valorisation du patrimoine et mécénat »
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal, L'union pour Joinville-le-Pont
Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
M. Jean-François BOONEN, représentant de l'association Société Saint-Vincent de Paul

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Fanchon HAMON, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Agnès ASTEGIANI

**DELIBERATION N° 15
COMPTE-RENDU DE DELEGATION AU PRESIDENT DU CCAS AU TITRE DE L'ARTICLE R 123-21
DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

PREAMBULE – Madame Liliane REUSCHLEIN, Vice-Présidente

Mes Chers Collègues,

Conformément à la délibération du conseil d'administration du CCAS n°5 du 22 juillet 2020, portant délégation au président du CCAS au titre de l'article R.123-21 du code de l'action sociale et des familles, il convient de rendre compte des décisions prises lors du dernier mandat par l'ancien président, Monsieur

Olivier DOSNE.

Ainsi, depuis le dernier conseil d'administration, Monsieur Olivier DOSNE a été amené à :

- Conclure plusieurs marchés publics et avenants ;
- Résilier un marché ;
- Demander des subventions ;
- Engager des frais d'honoraires et d'experts ;
- Autoriser des louages de choses ;
- Procéder à la délivrance et à la reprise de concessions de cimetière ;
- Engager des actions en défense.

Les décisions prises sont présentées dans le tableau ci-après :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

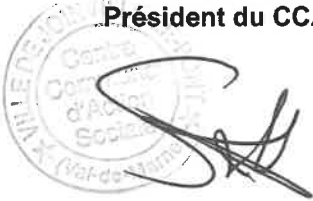

Après en avoir délibéré, par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Article unique : Prend acte des décisions prise par le président du CCAS ou, le cas échéant par le vice-président, l'article R.123-21 du code de l'action sociale et des familles.

M. Francis SELLAM
Président du CCAS

Mme Agnès ASTEGIANI
Secrétaire de séance



Je soussignée, Liliane REUSCHLEIN, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée sous format électronique le 24 AVR. 2026. Elle a été télétransmise au contrôle de légalité le : 24 AVR. 2026

Fait à Joinville-le-Pont le



